Carladès le Mag

N°36
JANVIER
2021

Le Bureau de la Communauté de communes du Carladès.

Carladès
Communauté de Communes

www.carlades.com

Sommaire

3

Le mot
de la Présidente

4

Une nouvelle
gouvernance

Trombinoscope des élus

6

Les équipes
de la Communauté
de communes

8

Pour un projet social
et culturel affirmé

10

Les Granges,
lieu de FabriqueS

12

Un tourisme responsable
et durable

14

Ensemble,
pour accompagner
tous les possibles !

16

Une dynamique
environnementale
qui continue
de se renforcer

18

L'eau est notre bien
commun

Le mot de la Présidente

“ Ensemble, construisons le Carladès de demain !

Élue en juillet 2020 à la présidence de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès, j'aborde ce mandat avec **détermination**. Animée par mes **valeurs** républicaines et humanistes, je souhaite insuffler un **esprit communautaire** dans le seul intérêt du territoire et de ses habitants.

2020 aura été ébranlée par une **crise sanitaire** sans précédent impactant notre économie, notre vie quotidienne jusqu'à nos relations familiales et sociales. Frappée par des menaces terroristes et marquée par des dérèglements climatiques nombreux, elle **n'aura épargné personne**.

Aujourd'hui, le constat est là. A cet état d'urgence sanitaire succède une **urgence** économique, sociale, écologique et culturelle. Cette crise nous pousse à nous **adapter** pour rebondir et continuer d'avancer.

Alors, avançons ! Je reste persuadée que nous pouvons tous apporter une pierre à l'édifice commun. Ensemble, élus, agents de la collectivité et habitants, travaillons pour **construire** le Carladès de demain.

Ainsi, durant les 6 années qui viennent, je travaillerai en équipe en m'associant les compétences de chaque élu et en m'appuyant sur les instances de décisions suivantes :

- Le **Bureau communautaire** constitué de la Présidente et des 5 Vice-Présidents : Michel Besombes (St-Etienne-de-Carlat), Philippe Mourgues (Thiézac), Marie-Noëlle Moulier, (Polminhac), Alain Falières (Polminhac), et Antoine Grichois (Badailhac). Dans cette lettre intercommunale, chacun présente sa **feuille de route** conforme aux axes **du projet de territoire**.
- La **Conférence des maires** de nos 11 communes, instance essentielle de propositions, d'échanges et d'élaboration des projets intercommunaux ; une instance que je souhaite faire vivre pleinement.
- Enfin le **Conseil communautaire de 26 élus**, seule instance délibérative pour décider et engager les actions préparées par les **commissions** animées par les Vice-Présidents.

C'est grâce à cette **gouvernance de proximité** que le **Projet de Territoire** a pu être réactualisé en 3 mois pour devenir notre ligne directrice pour 6 ans. Elaboré par les élus, il sera financé par les principaux contrats de développement que nous porterons devant l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et d'autres partenaires cantaliens.

Il fixe 5 priorités :

- Animer, valoriser et maitriser les **investissements** intercommunaux récents.
- Développer le **tourisme durable**.
- Renforcer l'**action sociale, éducative et culturelle**.
- **Revitaliser** les centre-bourgs.
- Poursuivre notre politique de **transition écologique**.

En ce mois de janvier 2021, nous laissons 2020 derrière nous, renforcés par cette conviction que **sans solidarité, ni ambition, il n'y a pas de développement** économique durable, local et maîtrisé

C'est donc avec **optimisme et confiance** que je vous souhaite à toutes et tous la meilleure année possible.

BONNE ANNEE 2021 ! ”

Dominique BRU
Présidente de la Communauté de communes du Carladès
Conseillère régionale Auvergne Rhône-Alpes

Une nouvelle Gouvernance
pour la Communauté de communes du Carladès

Le Conseil Communautaire

Le Conseil communautaire est composé de 26 délégués, issus des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes :

- 1 délégué de Badailhac, de Cros-de-Ronesque, de Jou-sous-Monjou, de Pailherols, de Raulhac, de Saint-Clément, de Saint-Etienne-de-Carlat et de Saint-Jacques-des-Blats.
- 3 délégués de Thiézac
- 5 délégués de Polminhac et 9 délégués de Vic-sur-Cère.

Les communes n'ayant qu'un délégué ont également un délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de la Présidente. Il règle par délibérations, les affaires relevant de la compétence de la communauté de communes.

Le Bureau du Conseil Communautaire

Il est composé de la Présidente et des Vice-Présidents. La Présidente et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, sauf en matière :

- budgétaire, comme le vote du budget, l'approbation du compte administratif, l'institution et la fixation des taux ou les tarifs et redevances
- statutaire, telles que les modifications des conditions de fonctionnement, la durée de l'EPCI…
- d'adhésion de l'EPCI à un établissement public
- de délégation de gestion de service public
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

La Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci.

La conférence des Maires

La conférence des maires comprend outre la Présidente, l'ensemble des maires des communes membres. Cette instance se réunira, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative de la Présidente, ou à la demande d'un tiers des maires, dans la limite de quatre réunions par an.
Les attributions de la conférence des maires seront strictement consultatives. Ses avis devront être transmis ou mis à disposition de manière dématérialisée à l'ensemble des conseillers municipaux de ses communes membres.

info+

Les dispositifs d'aides aux communes ont déjà fait l'objet d'une réunion d'information pour les maires ainsi que d'une formation pour les secrétaires de mairie. Les communes ont été invitées à faire remonter leurs projets afin de travailler en cohérence et optimiser ainsi toutes les possibilités de subventionnement.

Trombinoscope des élus

LE BUREAU

Dominique BRU
Présidente de la Communauté de communes du Carladès

Michel BESOMBES
1er Vice-Président
Culture, social, enfance-jeunesse, ressources humaines

Philippe MOURGUES
2e Vice-Président
Tourisme, communication

Marie-Noëlle MOULIER
3e Vice-Présidente
Revitalisation des centres-bourgs, économie de proximité et services publics

Alain FALIERES
4e Vice-Président
Développement durable, finances et urbanisme

Antoine GRICHOIS
5e Vice-Président
Eau, assainissement, réseaux

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Jean-Baptiste BRUNHES
Cros de Ronesque

Philippe JAQUET
Jou sous Monjou

Claude PRUNET
Pailherols

Denis ARNAL
Polminhac

André BONHOMME
Polminhac

Evelyne DELANOUE
Polminhac

Josette VARET
Polminhac

Philippe MATIÈRE
Raulhac

Jean-Baptiste AMILHAUD
Saint-Clément

Linda BENARD
Saint-Jacques des Blats

Patrick LOLIVE
Thiézac

André ROUCHY
Thiézac

Christelle BOUTET
Vic-sur-Cère

Annie DELRIEU
Vic-sur-Cère

Katia FRANCOIS
Vic-sur-Cère

Didier IRLANDE
Vic-sur-Cère

Philippe LE RÉVÉREND
Vic-sur-Cère

Philippe LETANG
Vic-sur-Cère

Michel LHUILLERY
Vic-sur-Cère

Isabelle MELLIN
Vic-sur-Cère

Les 8 délégués communautaires suppléants :

- Badailhac : **Benoît JULHES**
- Cros-de-Ronesque : **Nathalie GLADINE**
- Jou-sous-Monjou : **Mathilde SANZ**
- Pailherols : **Vincent FAGES**
- Raulhac : **Pierre TEISSEDRE**
- Saint-Etienne-de-Carlat : **Thomas RIBOULET**
- Saint-Clément : **Jérôme VEYREVEZE**
- Saint-Jacques-des-Blats : **Marcel TRIN**

Les équipes de la Com

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE PROJET DE TERRITOIRE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Djuwan ARMANDET
04 71 47 89 02
direction@carlades.fr

PLAN LOCAL D'URBANISATION INTERCOMMUNAL

Stéphanie EVENNOU
04 71 47 04 70 / 06 71 16 91 13
s.evennou@carlades.fr

PRÉSID
Dominiq

DIRECTION
DES SE
& RESSOURCE

Djuwan AR
04 71 47
direction@c

CULTURE & VIE ASSOCIATIVE

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

SAISON CULTURELLE & RÉSIDENCES

TIERS LIEU «LES GRANGES»

Adeline Stella BARTHELEMY
04 71 47 89 03
culture@carlades.fr

Lise BONHOMME
04 71 47 04 72
l.bonhomme@carlades.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE INTERCOMMUNALE (EMDIC)

Adeline Stella BARTHELEMY
Coordinatrice
Christophe RAYNAL
Responsable pédagogique
Percussions

Luo Chin LEBOT *Piano*
Benjamin CLAVIERE *Accordéon*
Stéphanie COUTAUD *FM et ateliers musiques actuelles*
Nathalie COURSE *Chorale ados/adultes*
Clément GONOD *Guitare*
Laurent MAUREL *Ateliers «Pata'son» et «Explora'son»*
Eveil musical

ACCUEIL ET COMPTABILITÉ

Véronique GEERAERT
04 71 47 89 00
secretariat@carlades.fr

munauté de communes

es
uté de Communes

DENCE
que BRU

GÉNÉRALE
RVICES
S HUMAINES

RMANDET
7 89 02
carlades.fr

ENVIRONNEMENT

EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF G.E.M.A.P.I.
Roxane GUYOT
04 71 47 04 73
r.guyot@carlades.fr

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF *(S.P.A.N.C.)*
TRAITEMENT DES DÉCHETS
Jenny CARO
04 71 47 89 04
j.caro@carlades.fr

RÉSEAU DE CHALEUR ET ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PAS DE CÈRE
Stéphanie EVENNOU
04 71 47 04 70
06 71 16 91 13
s.evennou@carlades.fr

SERVICES TECHNIQUES

ENTRETIEN DES ESPACES ET BÂTIMENTS
DÉCHETTERIE
PRÊT DE MATÉRIEL
Laurent GARDES
Sylvain BERTRAND

SERVICES À LA POPULATION

ENFANCE - SOCIAL JEUNESSE
Lise BONHOMME
04 71 47 04 72
l.bonhomme@carlades.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES SERVICES À LA PERSONNE
Jenny CARO
04 71 47 89 04
j.caro@carlades.fr

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

PATRIMOINE

RANDONNÉE & ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Stéphanie EVENNOU
04 71 47 04 70
06 71 16 91 13
s.evennou@carlades.fr

COMMUNICATION

Adeline Stella BARTHELEMY
04 71 47 89 03
culture@carlades.fr

OFFICE DE TOURISME DU CARLADÈS

Magali CHRISTOPHE
Directrice

Béatrice BONAL

Valérie PINQUIER

Patricia CIPIERE

Virginie LINARD

Pour un projet social et culturel affirmé

Si notre environnement rural agit, en partie encore, comme une bulle de protection face aux secousses de l'actualité, on ne peut s'extraire de ce contexte aux conséquences psychosociales désastreuses, marqué par l'enfermement, le contrôle et la sanction.

Les vieux débats ressurgissent, la vigilance citoyenne est de retour, avec la tentation des autorités à y recourir, dans un moment qui nécessiterait avant tout de renforcer confiance et lien social.

Face à ce constat, il est urgent d'aller là où il y a un manque, là où l'économie seule n'agit pas, remettre les services et la compréhension de l'autre, au cœur des rapports sociaux, pour rétablir la qualité du rapport à la parole publique.

Ainsi, il devient indispensable d'agir pour un projet social, éducatif et culturel affirmé, pour le développement des services publics et pour la recherche des solidarités et des équilibres géographiques.

L'élaboration d'un projet partagé avec les acteurs sociaux qui aboutira demain à des nouveaux services aux habitants, est un engagement fort de la collectivité. A ce titre, une collaboration avec la commune de Polminhac, va permettre l'ouverture d'une micro crèche publique, pour un service aux jeunes familles de la vallée de la Cère.

Les activités associatives, artistiques et culturelles momentanément réduites à néant, doivent être plus que jamais soutenues, pour convoquer l'échange, comme possibilité d'une voix critique, pour croire encore à une forme d'insouciance.

Enfin, les réalités comptables nous invitent à la recherche des équilibres, en particulier sur les Granges de Comblat, dossier engagé de longue date dont nous reprenons en partie les contours et les usages. Le besoin d'échange, de brassage des individus et des idées doit nous rassembler, autour de ce lieu qui unira demain le monde de l'entreprise, de la culture, de l'animation sociale, et des services au public. S'il doit être animé avec pragmatisme, il doit aussi laisser libre cours à la créativité et aux initiatives collectives propres à ces nouveaux espaces de travail collaboratifs.

Agir seul serait illusoire, partager ces objectifs avec partenaires, habitants et collaborateurs est essentiel. Il faut voir là notre volonté d'associer toutes les énergies.

Michel BESOMBES
Vice-Président, chargé de la Culture, du Social, de l'Enfance-Jeunesse et des Ressources humaines
Maire de St Etienne de Carlat

Avec le soutien technique de :
Stella BARTHELEMY, Lise BONHOMME, et Jenny CARO

La micro-crèche « Le Grangeou » à Polminhac.

info+

Ecoles des Arts Vivants

La présence artistique proposée sur le territoire grâce aux diffusions de spectacles, est renforcée par l'Ecole de musique et de danse intercommunale qui permet aux petits comme aux grands, d'apprendre autour d'un cursus pédagogique orienté autour des pratiques collectives et des musiques actuelles.

Un parcours d'éducation artistique et culturelle est également mis en œuvre sur le territoire dans le cadre d'une Convention d'éducation aux Arts et à la Culture regroupant de nombreux partenaires.

Elle vise à coordonner, mutualiser et enrichir l'offre en direction des différents publics.

Ainsi chaque année, de nombreux projets sont déclinés autour de l'accueil d'artistes dans les écoles, au collège, au Centre social du Carladès, dans les maisons de retraite, au foyer d'Olmet, mais également en direction du grand public.

info+

Saison culturelle et Résidences

Depuis 2010, des productions artistiques de qualité sont proposées sur l'ensemble du territoire. Ces actions culturelles pluridisciplinaires sont enrichies par de nombreux partenariats mis en place avec des associations du territoire comme Carladès Abans !, La Sauce, l'Association Spectacles en Carladès et la Compagnie de théâtre contemporain « Magma Performing Théâtre » de Nadège Prugnard.

Une nouvelle politique sociale
pour les 5 prochaines années

Depuis sa création, la communauté de communes du Carladès se mobilise pour la création de services à la population, en concertation avec de nombreux partenaires : le Centre Social et Culturel Intercommunal du Carladès, la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, l'Éducation Nationale, le Conseil départemental et la Mutualité Sociale Agricole. Aujourd'hui, notre politique sociale, petite enfance, enfance, jeunesse, est à l'heure du bilan et des perspectives d'avenir.

Une Convention Territoriale Globale en cours d'élaboration

Co-signée par la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de communes, la Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui élabore un projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé pour définir les priorités et les moyens indispensables à sa réussite.

Véritable plan d'action social et territorial, cette convention favorise le développement et l'adaptation des équipements et des services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

En fonction des résultats du diagnostic en cours, elle couvrira des domaines d'intervention variés : *petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social*.

Un groupe de travail comprenant élus, agents intercommunaux, partenaires institutionnels et associatifs travaille sur le diagnostic et les projets. La Communauté de communes assure la coordination des actions inscrites dans la convention. Elle assure l'animation des temps de travail avec les différents partenaires.

Des résultats concrets attendus

Pour la communauté de communes, cette convention doit atteindre 3 objectifs :

- **Disposer d'une feuille de route avec une vision d'ensemble des différents projets.**
- **Tenir compte de toutes les composantes de la population.**
- **Asseoir le fonctionnement du Centre social et affirmer sa dimension intercommunale.**

Dans un deuxième temps, des actions très concrètes seront définies pour renforcer ou créer pour les 5 prochaines années, les services sociaux de demain, attendus par les habitants du Carladès.

Réunion de concertation à Thiézac en novembre 2020.

Le Grangeou, une micro-crèche pour le Carladès

C'est en novembre 2016 que la Communauté de communes lance une étude de faisabilité d'un projet de micro-crèche intercommunale. La commission Enfance/Jeunesse composée d'élus intercommunaux, de partenaires sociaux (Caisse Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Protection Maternelle et Infantile), et de membres du Centre Social et Culturel du Carladès, se met au travail.

Le constat est clair. Plusieurs communes du territoire se heurtent à une tension grandissante de solutions de garde d'enfants. Aussi, proposer un service de garde collective permettra à une majorité de parents du territoire, de bénéficier d'un mode de garde actuellement inexistant sur la Communauté de communes.

De plus, il était urgent d'anticiper les départs à la retraite des assistantes maternelles de notre territoire sachant que le renouvellement de ce type de garde est de plus en plus réduit.

Le Communauté de communes, soutenue par ses partenaires publics, décide alors la création d'une micro-crèche à Polminhac, pour l'accueil de 10 enfants.

La commune, s'étant engagée dans l'aménagement de l'étage de la grange située proche de l'école, d'une salle avec bureau et petite cuisine, en premier lieu à destination de ses écoliers, la Communauté de communes a lancé la réhabilitation du rez-de-chaussée pour y installer la micro-crèche.

Le choix est fait de déléguer la gestion de la future micro-crèche à un prestataire extérieur. A la suite d'une consultation pour la concession de ce service, l'association ADMR du Cantal, qui gère déjà deux autres établissements similaires sur le bassin d'Aurillac, a été retenue pour une ouverture prévue au 1er février 2021.

Pour tous renseignements d'ordre pratique (inscription des enfants, candidatures), joindre la Fédération ADMR du Cantal au 06.12.66.39.19 ou à microcreche.legrangeou@admr15.org

LES GRANGES, lieu de FabriqueS
pour développer la culture du « faire ensemble »

Témoignages des futurs occupants

- « Sur une équipe de 12 personnes, 2 sont basées à Vic-sur-Cère. Spécialisée en ingénierie informatique et en télécommunication, nous assurons l'équipement numérique et la mise en réseau des entreprises, des collectivités et des établissements scolaires ».

Pierre-Olivier BONNET,
Responsable de l'Entreprise Pobrun

- « Nous proposons un service en ligne qui permet à tous de créer soi-même son site web, quelles que soient ses connaissances techniques. C'est une équipe de 14 personnes dont 7 sont basées dans le Cantal.

Fabien VERSANGE,
co-fondateur et gérant de SiteW.com

- « Ma société s'adresse aux PME, PMI et artisans du bâtiment pour leur permettre d'externaliser une partie de leurs tâches administratives, commerciales ou techniques ».

Mylène VIGIER,
fondatrice d'ACTB 15

- « Je propose des accompagnements spécialisés à destination d'enfants, d'adolescents ou des jeunes adultes dans un cadre privé ou institutionnel. La complémentarité des différents ateliers offre à chacun, un accompagnement au plus proche de ses besoins, aussi bien en milieu ordinaire qu'auprès de personnes souffrant de handicap : physique, mental, sphère autistique »…

Norman DELIS,
Sophrologue, Responsable de « La Bulle qui vole »

- « J'accompagne toute personne dans la recherche de son mode de fonctionnement afin de gagner en efficacité, en autonomie et confiance en soi. J'utilise des outils issus de pédagogies douces et bienveillantes, s'inspirant de la psychologie positive. Je propose de l'accompagnement individuel, des ateliers collectifs et de l'accompagnement à la reconversion professionnelle ».

Florence BOUVEUR,
Psychologue du travail, certifiée en psychopédagogie positive

- « J'accompagne les personnes en quête d'un changement intérieur et de réalisation concrète alignée sur leurs valeurs profondes et leur singularité. J'accompagne également les personnes en reconversion professionnelle et les porteurs de projets éthiques en faveur de l'humain et de l'environnement dans leur progression. J'anime également des ateliers « Bains de Forêt » et de « Reconnexion Sensorielle en Pleine Nature ».

Marion DUPORT,
Accompagnante en développement personnel

Les deux Granges de Comblat sont un lieu ouvert à tous, à la croisée de l'économie, du social, du numérique, du culturel et de l'environnement. C'est ce qu'on appelle un Tiers-Lieu.

Qu'est-ce qu'un Tiers-Lieu ?

« Dans un monde hyper connecté, toujours plus dématérialisé, et virtuel, nous avons grand besoin d'un lieu physique pour se retrouver, échanger et matérialiser. Le Tiers-Lieu doit être un endroit chaleureux, « à très haut débit », où il fait bon travailler, apprendre, échanger, partager, imaginer, innover, créer, se tromper et recommencer… ».

Antoine BURRET,
Sociologue

Aux Granges, des outils à la pointe de la technologie, des services pour tous.

Future ruche d'activités nouvelles, les Granges mettent de nouveaux espaces à la disposition des acteurs du Carladès : salle de visioconférence, espace de co-working, bureaux privatifs, salles de réunion, espace de convivialité. Elles proposeront également un media-lab avec atelier photos et vidéos, un studio d'enregistrement avec musique assistée par ordinateur, et un atelier de fabrication numérique doté d'une imprimante 3D et d'une découpe laser. Elles permettront ainsi la fabrication d'objets en imprimante 3D, de création de sites Internet ou la réalisation de clips vidéo…

Elle seront équipées également d'une salle de spectacle, d'une salle d'ateliers, d'une salle de pratiques musicales pour l'école de musique intercommunale, d'un studio d'enregistrement avec musique assistée par ordinateur, d'un hall d'accueil, d'une régie et de loges.

Les Granges recevront aussi des séminaires et des formations afin d'apporter un complément de revenu à la collectivité.

Dernière tranche de travaux aux Granges.

Visite de Serge Castel, préfet du Cantal, accueilli le 9 octobre 2020 aux Granges par Dominique Bru et Michel Besombes.

Prochainement, les services techniques et administratifs de la Communauté de communes s'installeront dans ces locaux dédiés et accessibles aux entreprises, avec des espaces de travail mutualisés.

De nouvelles façons de partager

Au cœur du territoire, les Granges seront un lieu créateur de lien social, où l'on se rencontre pour créer, échanger, participer à la vie locale, améliorer notre bien-être, et réfléchir à comment mieux vivre sur le territoire. Nous pourrons suivre un cours de yoga, participer à un atelier autour des plantes du Carladès, prendre un cours de couture ou organiser un achat groupé de récupérateurs d'eau…

Des nouvelles façons pour découvrir

Aux Granges, il sera possible d'aller à la rencontre de la création, en spectateur ou en acteur. On pourra découvrir les richesses du monde culturel mais aussi ses propres richesses grâce à des nouvelles pratiques notamment en création ; apprendre à danser, regarder une exposition, assister à un concert, visiter le Louvre en visio avec la Microfolie…

LES GRANGES EN QUELQUES CHIFFRES

L'extension de la zone d'activité de Comblat nécessaire au développement économique a amené à l'acquisition foncière des 16 hectares comprenant deux granges emblématiques. les Bâtiments de France ont imposé aux élus de conserver les 2 granges de Comblat, au titre de la préservation du patrimoine. Ainsi, un projet a été conçu pour en faire des lieux de développement culturel et économique et renforcer l'attractivité du Carladès. L'une sera consacrée aux activités culturelles, l'autre sera un lieu d'accueil d'entreprises.

INVESTISSEMENT

- **Coût total de l'opération : 3 600 000 €** comprenant les acquisitions immobilières des 2 bâtiments, la réhabilitation du bâti, les équipements intérieurs, les aménagements extérieurs et les accès aux bâtiments.
- **Financement de l'opération :**

- **1 900 000 €** de subventions publiques (53 %)
- **1 000 000 €** de fonds propres répartis sur 4 exercices 2018 à 2021 (27 %)
- **700 000 €** d'emprunt de la communauté de communes sur 20 ans (20 %)

FONCTIONNEMENT

- **Charges de fonctionnement : 80 000 € / an** comprenant les fluides, l'entretien courant, les contrats de maintenance et les frais divers.
- **Produits de fonctionnement :**

- **23 000 €** de loyers
- **20 000 €** de retour sur charges
- **11 000 €** d'économie de loyers actuels de la communauté de communes
- **30 000 €** de reste à charge *dont 20 000 € provisionnés par le service culturel*

Il est envisagé par ailleurs de développer la location des espaces partagés à des fins événementielles et de formation. Par prudence, ces recettes difficiles à estimer, ont été volontairement minimisées.

Malgré l'optimisation maximale des coût architecturaux, les volumes et la dimension patrimoniale du projet ne permettent pas le retour sur le capital engagé.

Pour autant, grâce à une promotion forte de ces bâtiments pour attirer de futurs utilisateurs et louer les espaces dédiés comme grâce aux économies anticipées ces dernières années, l'équilibre des coûts de fonctionnement de ces deux espaces pourrait être atteint a brève échéance.

Un tourisme responsable et durable

Le Carladès et le Cantal ont connu une fréquentation record durant la période estivale 2020. Nous avons revu les gîtes, les hôtels, les campings, les chambres d'hôtes, avec des taux d'occupation depuis trop longtemps oubliés. Les restaurants, les terrasses et les bourgs ont connu une belle saison.

Les familles, les randonneurs, les amateurs d'activités de pleine nature ont rejoint le Cantal pour ses espaces, ses écrins patrimoniaux et ses sites naturels.

Cette pandémie a très certainement engagé **un tourisme de demain** vers nos territoires ruraux et de moyenne montagne. Les touristes sont à la recherche d'authenticité, de produits du territoire, de circuits courts, de visite à la ferme, de bien-être, de résilience, de terre de grands espaces.

Nous devons nous inscrire dans **un tourisme responsable et durable**. La création d'**une voie douce** entre Arpajon-sur-Cère et le Pas de Cère doit devenir la vitrine d'un **nouveau mode de déplacement**. **Le tourisme 4 saisons** doit également guider nos décisions car le Carladès détient de nombreux spots et cela doit permettre de **développer l'économie touristique**.

Notre territoire s'étend du Lioran aux portes d'Aurillac, et du Grand Site du Puy Mary au Carladez aveyronnais.

Nous avons de formidables **atouts touristiques et patrimoniaux** dans chacune de nos communes. C'est pourquoi, nous avons **l'ambition de les mettre en valeur** à travers les chemins de Grande Randonnée et de Petite Randonnée, à travers des sentiers thématiques, des circuits de trail, des circuits VTT et équestres.

Journée du patrimoine 2020 au Pas-de-Cère.

La destination Carladès doit devenir notre dénominateur commun et notre bien commun. Nous devons **être fiers de notre territoire** et croire en notre attractivité.

Nous devons bien sûr nous inscrire dans une **destination Cantal,** avec nos partenaires naturels du Massif Cantalien : La Station du Lioran, Le Grand Site du Puy Mary - Volcan du Cantal, Hautes Terres et le Pays Gentiane.

Les professionnels du tourisme seront bien évidemment associés à ces travaux et réflexions. **C'est le travail que je mènerai** avec les membres de la **Commission Tourisme et du Comité de Direction de l'Office de Tourisme** du Carladès.

Philippe MOURGUES
Vice-Président,
chargé du Tourisme et de la Communication
Président de l'Office de Tourisme du Carladès
Maire de Thiézac

Avec le soutien technique de :
Stéphanie EVENNOU et Magali CHRISTOPHE

info+

Profitez du Bus des neiges pour 1,50€
Période du dimanche 7 février au 6 mars 2021

ALLER

Commune	Point d'arrêt	Du lundi au dimanche	
Polminhac	Boulangerie	10:00	12:35
Vic-sur-Cère	Comblat le Château	10:08	12:42
	Mairie	10:10	12:45
Thiézac	Arrêt de bus	10:20	12:55
St Jacques des Blats	Mairie	10:25	13:05
Le Lioran	Font d'Alagnon	10:32	13:12
	Centre (P2)	10:35	13:15

RETOUR

Commune	Point d'arrêt	Du lundi au dimanche	
Le Lioran	Centre (P2)	13:15	17:40
	Font d'Alagnon	13:17	17:42
St Jacques des Blats	Mairie	13:25	17:50
Thiézac	Arrêt de bus	13:35	18:00
Vic-sur-Cère	Mairie	13:45	18:10
	Comblat le Château	13:47	18:12
Polminhac	Boulangerie	13:55	18:20

L'Office de Tourisme du Carladès, outil incontournable du développement touristique du territoire.

Sa compétence s'étend sur le territoire de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès à laquelle il est rattaché, mais il agit avant tout pour satisfaire les clients, et apporter des ressources économiques aux entreprises touristiques locales, en s'appuyant sur toutes les ressources du Cantal. Pour cela, il travaille étroitement avec les autres Offices de Tourisme cantaliens et aveyronnais, le Département, la Région, les labels et les organisations professionnelles.

Ainsi, **la promotion de notre territoire passe par une mutualisation au niveau du Massif Cantalien**, avec Hautes Terres Tourisme, Le Lioran et le Puy Mary. C'est à partir de cette échelle que l'on devient visible pour les clients et qu'on peut **les amener à séjourner et à consommer en Carladès**. C'est aussi l'échelle minimale pour travailler sur les outils de découverte : *applications de randonnée, trail, circuits VTT…*

Ses missions

L'Office de Tourisme du Carladès **est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)**. A ce titre, il assure une part de **services publics tels que l'accueil, l'information, la promotion et le développement local**. Il remplit également des **missions de services commerciaux** comme la boutique ou la billetterie.

Enfin, il apporte ses compétences techniques à la Communauté de Communes pour la stratégie touristique, la création d'outils numériques, la valorisation des sites et des équipements de pleine nature, l'animation territoriale ou la qualité de la destination.

Son comité de direction est composé d'élus communautaires et de socio-professionnels, élus pour 6 ans.

La qualité de notre destination

Le label Qualité Tourisme et le classement en catégorie I, le plus haut niveau de classement des Offices de Tourisme, sont deux distinctions nationales qui démontrent, depuis leur 1ère obtention en 2013, la valeur professionnelle de l'équipe de l'Office de Tourisme. Elles sont **un gage de confiance pour les professionnels**. Malgré le contexte sanitaire, elles ont été renouvelées en juillet 2020, avec un taux de réussite remarquable de 99,5 %, dépassant les moyennes régionales et nationales.

Mais la qualité de notre destination concerne tout le monde, que l'on soit professionnel du tourisme, habitant, commerçant ou employé public. Pour cela, l'Office de Tourisme anime des groupes de travail pour faire grandir notre réseau d'ambassadeurs du Carladès : *animations locales avec des bénévoles, projets participatifs avec les habitants sur des sentiers à thème, portes ouvertes et rencontres pour découvrir les outils numériques, mieux connaître son territoire…*

Le soutien aux socio-professionnels

Grâce à ses réseaux professionnels, l'Office de Tourisme suit de près les tendances afin de pouvoir positionner **notre destination sur les bons créneaux :** *accueil numérique, site internet de séjour, tourisme durable, tourisme de proximité, accueil personnalisé et expériences locales...*

Après avoir pris le virage numérique avec la Maison du Tourisme, les écrans tactiles, les bornes d'information, la table de visualisation des randonnées en 3D et les applications de découverte, l'équipe **s'est formée pour accompagner les professionnels :** *réseaux sociaux, sites d'avis, commercialisation.*

Vers une année 2021 positive !

Durant toute l'année 2020, **l'Office de Tourisme a accompagné les professionnels** pour décrypter les mesures sanitaires, les aides financières, **garder le lien avec nos clients**, surfer sur les tendances de proximité, **développer la consommation locale, créer un « Pass Tourisme » pour les habitants ou valoriser les artisans et producteurs**.

Avec **un doublement des contacts** à distance par téléphone, mails et chat en ligne, et des recherches multipliées par 2,5 sur le site internet www.carlades.fr, nous avons accueilli, cet été, **une majorité de nouveaux clients dont la satisfaction sera notre meilleure carte de visite !**

L'Office de Tourisme poursuivra ses efforts en 2021 pour soutenir l'économie locale. Comment ? **En agissant ensemble, solidaires,** pour partager nos compétences au profit de notre économie touristique et pour diffuser les offres d'activités ou de séjours. En s'engageant également dans des **campagnes webmarketing, avec la destination Auvergne, sur les grandes régions émettrices de clientèles**. Enfin, en intensifiant nos actions auprès des **touristes de proximité** et en boostant la consommation locale.

Ensemble, pour accompagner tous les possibles !

Chercher l'**équilibre et les complémentarités** entre nos villages, entre les pôles de développement et les zones moins fréquentées, adapter le territoire aux besoins et aux modes de vie nouveaux de la population ; voilà le **défi à relever**.

La **revitalisation** des bourgs est au cœur de nos préoccupations. Elle passera par une **concertation** avec tous les acteurs du Carladès, qu'ils soient élus, agents, partenaires publics-privés, et habitants, pour traiter des questions du quotidien comme l'offre de soins, les friches commerciales ou les services publics.

Redonner vie au **patrimoine** touche au vécu affectif de ses riverains. L'**environnement** est à valoriser dans le respect du passé et l'anticipation sur le futur.

Plus que jamais la **solidarité** s'impose pour mener à bien ces missions. Je reste **à votre écoute** et ferai le maximum pour être à la hauteur de vos attentes.

Marie-Noëlle MOULIER
Vice-Présidente
chargée de la revitalisation des centre-bourgs,
de l'économie de proximité et des services publics.
1ère adjointe au maire de Polminhac

Avec le soutien technique de :
Djuwan ARMANDET et Jenny CARO

Programme « Petites villes de demain », c'est parti.

La **Communauté de communes** a été retenue par le programme **« Petites villes de demain »** en partenariat avec **Vic-sur-Cère**. Porté par le Ministère de la Cohésion des Territoires, il vient en soutien à 1 000 communes et intercommunalités qui ont des **projets de développement et de revitalisation**. L'objectif est de renforcer l'**attractivité des centres-bourgs**, permettant aux communes d'améliorer l'habitat et le cadre de vie, de développer des services, et de valoriser le patrimoine bâti et paysager.

Après la **lettre d'engagement** co-écrite par la Communauté de communes et la Commune de Vic-sur-Cère (voir site internet) préalable à la mise en œuvre du dispositif, un **chargé de mission** financé à 75 % par l'Etat devrait être mis à disposition du territoire de la Communauté de communes. Il aura pour mission de :

- conforter le **pôle de centralité** du bourg-centre de la Communauté de communes,
- répondre aux problématiques des **pôles de services intermédiaires**,
- metre en œuvre le **projet de territoire** de la Communauté de communes autour d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) permettant aux communes de bénéficier d'outils pour engager leurs projets.

Vic-sur-Cère retenue par le programme « Petites villes de demain ».

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'amélioration de l'habitat touche toutes les dimensions de la vie d'un territoire :

- **une dimension sociale** avec l'adaptation à l'âge et le maintien à domicile,
- **une dimension environnementale** avec les économies d'énergie,
- **une dimension économique** avec la rénovation du bâti par les artisans locaux.

Forte de cette conviction, la Communauté de communes s'est déjà investie depuis plusieurs années dans **2 programmes (OPAH et Habiter Mieux)** qui ont permis à ses habitants de bénéficier de 180 000 euros pour leurs projets de rénovation.

L'OPAH est un partenariat entre l'Etat, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et la Communauté de communes qui propose aux habitants **un accompagnement personnalisé** de leurs projets.

Une nouvelle opération est programmée pour les années 2021-2026. L'étude qui va définir ses orientations prochainement englobera à coup sûr les économies d'énergie.

Pour toute question ou projet de rénovation de votre logement, contactez SOLIHA : 9, avenue Aristide Briand à Aurillac. Tél. 04 71 48 32 00 ou Communauté de communes du Carladès au 04 71 47 89 04.

Pour une santé de proximité dans le Carladès

Suite à une pénurie de médecins en 2010 et un classement en **territoire fragile**, dès 2014 la Communauté de communes a travaillé avec l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne (ARS) et les professionnels de santé à l'**élaboration d'un projet** à l'échelle du territoire : le **Pôle Santé du Carladès**.

Celui-ci a abouti en 2016 à la création d'une **Maison de santé pluri-professionnelle à Vic-sur-Cère**, et en 2017 à la construction d'un nouveau **cabinet médical à Polminhac**. De **nouveaux cabinets d'infirmiers** se sont également installés (Vic, Polminhac). Une réflexion a été ensuite engagée sur la **rénovation fonctionnelle de l'EHPAD de Raulhac**. Ainsi ce projet portait bien l'ambition d'organiser un maillage de la santé sur **les pôles secondaires**.

De même, grâce à l'**ensemble des professionnels de santé** que compte le territoire, le Carladès est aujourd'hui plus fort pour répondre aux besoins de la population : médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, dentiste, psychologue, sage-femme, orthophoniste, podologue, nutritionniste.

Fin 2020, suite à divers évènements (décès, départ), notre projet de santé doit être requestionné pour répondre aux **enjeux sanitaires de demain**.

La Communauté de communes a réuni une quarantaine de professionnels et d'élus pour faire un point sur les services de santé du territoire. Chacun a pu s'exprimer sur l'état des lieux des besoins et les difficultés pressenties.

Cette rencontre a fait ressortir les priorités suivantes :

- renforcer **le droit à l'accès à la santé pour tous**,
- conforter le **maillage territorial** par la répartition des offres de services.
- favoriser le **soutien et l'accueil** des professionnels de santé dont le mode d'exercice évolue.

Le rôle de la Communauté de communes est bien d'assurer **un soutien aux professionnels de santé par l'écoute** de leurs besoins et les **investissements** nécessaires, ainsi que d'accompagner les futurs **projets d'installation** sur le territoire.

Pour l'heure **la réflexion et les démarches** se poursuivent, à la recherche d'un équilibre entre logique d'aménagement du territoire et logique de parcours de santé...un équilibre subtil à trouver pour répondre aux **attentes des habitants** du Carladès.

infos+

LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Pour tout renseignement et commande de repas, contacter le gestionnaire du service :

ESP15 9, av des Prades 15000 AURILLAC
Tel/Fax: 04 71 43 04 23 / 04 71 64 53 48
e-mail: esp.15@orange.fr

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et le samedi de 9h à 12h.

FONDS REGION UNIE

Dans le contexte de crise sanitaire et économique que l'on connait, la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès a décidé de contribuer au Fonds Région Unie à hauteur de 10 000 euros soit 2 € par habitant afin de soutenir les activités en difficultés suite à la crise sanitaire.

Par convention avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, compétent en matière économique, une aide d'urgence a pu être mise en place pour les entreprises du territoire du Carladès les plus touchées par la crise.

Portage de repas à domicile dans le Carladès.

Une dynamique environnementale qui continue de se renforcer

La préservation de notre environnement est un sujet qui fait consensus pour toute la population. C'est un enjeu pour notre territoire, à forte vocation touristique. La hausse de fréquentation de la saison passée en témoigne. Cela nous engage à maitriser notre production de déchets et à en améliorer le traitement dans un contexte mondial qui se modifie, notamment pour le plastique et le papier.

Notre mission s'inscrit dans la continuité de la politique engagée précédemment, tout en l'améliorant autour de 4 axes :

1- **Etre plus réactif dans la collecte en période haute.** Nous avons connu cet été des débordements sur plusieurs zones, résultat d'une fréquentation touristique en forte hausse. Le surcoût pour cette période est de l'ordre de 12.000 euros. Cette situation nécessite une anticipation des acteurs locaux privés et publics, ainsi qu'une plus grande réactivité pour la collecte. L'image du territoire n'en sera que meilleure.

2- **Maitriser les coûts par un tri plus efficace et moins couteux.** L'exemple de la benne éco-mobilier en fait partie. Elle abaisse sensiblement la quantité de déchets non-recyclables, dont le traitement (135€/tonne) est onéreux. En revanche, le traitement de **la benne éco-mobilier** est pris en charge par l'organisme de référence. Il est donc gratuit.

3- **Promouvoir et organiser le recyclage.** Une partie des apports en déchetterie peut servir à d'autres. Ainsi, le recyclage peut se décliner sous plusieurs formes comme par exemple une zone de gratuité ou une ressourcerie. Ce type d'usages est déjà en place dans d'autres collectivités locales. Leur mise en place nécessite des moyens humains, une organisation propre et des partenariats associatifs. Les résultats de l'efficacité de ces pratiques, observés dans d'autres territoires, démontrent une baisse significative des volumes à retraiter.

4- **Développer la collecte d'encombrants.** Déjà existante sur la vallée du Goul, elle a pour objectif de pallier à l'éloignement et parfois, à l'absence de moyens de transport pour une partie de la population, notamment pour les personnes âgées. Cette collecte spécifique devra être déployée sur tout le territoire du Carladès. En revanche, la méthode actuelle de collecte ne permet ni le tri, ni le contrôle des apports. Elle est très couteuse, à cause notamment d'apports non autorisés, tels que les pneus automobiles et agraires.

Notre objectif vise donc à organiser cette collecte d'encombrants, sous forme de déchetterie mobile, pour cadrer les types de déchets en favorisant le recyclage et **en limitant les effets de décharge sauvage**.

Nous ne pouvons atteindre ces objectifs seuls. Le partage de nos expériences se fait d'une part avec la CABA qui assure la collecte des ordures ménagères et d'autre part avec les entreprises qui prennent en charge le recyclage des apports. Par ailleurs, avec la CABA et la Châtaigneraie, nous travaillons sur la création d'une « Ressourcerie » commune.

L'efficacité d'un telle politique environnementale ne restera possible que grâce à la sensibilisation et à la participation de tous les citoyens. Les agents de la déchetterie sont là pour vous guider lors de vos passages.

Alain FALIERES
Vice-Président chargé du Développement Durable des Finances et de l'Urbanisme
Conseiller municipal de Polminhac,

Avec le soutien technique de :
Jenny CARO

Produits admis en déchetterie et coûts par produit

Type de déchet	Tonnages collectés (sur 2019)	Possibilité de recyclage	Coût annuel TTC (en €)
Carton	46 T	Recyclage si pas mouillés	4 492 €
Bois	196 T	Recyclage	20 299 €
Ferrailles	87 T	Recyclage	0 €
Déchets verts	264 T	Recyclage (compost)	0 €
Encombrants	312 T	Enfouissement	50 986 €
Gravats	722 T	Déchets pouvant être stockés sans polluer	2 274 €
Toxiques	5 T	Recyclage	9 800 € (+ une part prise en charge par éco-orgnaisme)
Electroménager	51 T	Recyclage	0 € (pris en charge par éco-orgnaisme)

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

ATTENTION ! Ne vous fiez qu'au site Internet de la Communauté de communes du Carladès : www.carlades.com. Lorsque vous cherchez les horaires d'ouverture sur internet, la plupart des sites indiquent de mauvais horaires et malgré nos efforts il est impossible de les faire corriger.

HORAIRES ETE (01/03 au 31/10)
LUNDI 14H-18H
MARDI 14H-18H
VENDREDI 13H-17H
SAMEDI 9H-12H30 / 13H30-17H

HORAIRES HIVER (01/11 au 29/02)
LUNDI 13H-17H
MARDI 13H-17H
VENDREDI 13H-17H
SAMEDI 9H-12H30 / 13H30-17H

DERNIER ACCÉS AUTORISÉ 15 MINUTES AVANT FERMETURE

CONDITIONS D'ACCÈS AU DÉPÔT DE MATÉRIAUX INERTES DE POLMINHAC

Ce site est réservé aux déchets inertes et déchets verts des professionnels. Les professionnels ayant leur siège social sur le territoire communautaire peuvent disposer d'un badge nominatif leur permettant l'accès 7j/7 et 24h/24. Les professionnels extérieurs au territoire peuvent se voir prêter un badge sur présentation d'un justificatif signé de leur client attestant que leurs déchets proviennent d'un chantier sur le territoire communautaire.

Pour toute question : j.caro@carlades.fr ou 04 71 47 89 00

La filière locale Bois poursuit sa mise en œuvre

Fournisseur d'énergie depuis 2016, la Communauté de communes s'est lancée dans la transition énergétique avec l'aménagement d'un réseau chaleur Bois sur la commune de Vic-sur-Cère desservant l'ensemble des bâtiments publics, collège, établissements touristiques, privés… L'extension du réseau va se poursuivre dès 2021 sur la Zone d'Activités de Comblat.

En cohérence avec l'engagement de la Communauté de communes dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique (CTE), élaboré par l'état, nous poursuivons cette politique d'amélioration du cadre de vie en limitant les émissions de CO^2.

Un bâtiment de stockage de bois énergie est en court d'achèvement dans la zone de Comblat, dans le but d'alimenter des chaufferies de ce type. Les travaux avancent avec efficacité, réalisés par des entreprises locales.

Des rencontres et des consultations sont en cours dans le but de créer une filière locale Bois.

A proximité de ce bâtiment, un pont-bascule d'une capacité de 60 T est en cours d'installation. Ce service est proposé, tant aux particuliers qu'aux professionnels. Opérationnel dès le début d'année 2021, le paiement s'effectuera par carte bancaire ou par abonnement.

Cette opération « plateforme de stockage bois énergie » est financée avec les fonds européens FEDER et les fonds d'Etat Ruralité à hauteur de 78 %.

Avec le soutien technique de :
Stéphanie EVENNOU

Tarifs service de pesée du pont-bascule

Désignation	Tarifs
0 à 3 500 kg	2,50 €
3 501 à 10 000 kg	3,50 €
10 001 à 25 000 kg	5,50 €
25 001 à 60 000 kg	7,00 €
Abonnés (à partir de 50 pesées et au-delà de 5 000 kg par pesée)	5,00 €

Installation du pont-bascule sur la Zone de Comblat.

L'eau est notre bien commun

et sa ressource n'est pas inépuisable. Protégeons-la.

En 2018, la communauté de communes a anticipé la prise de compétences « Eau et Assainissement », démontrant sa volonté d'appréhender « l'eau de demain » sur le territoire intercommunal. Depuis, nous en avons la responsabilité et devons optimiser tout ce qui peut l'être.

Dès cette prise de compétence, 2 bureaux d'études ont été missionnés avec plusieurs objectifs.

- **Faire un diagnostic précis de la situation :** état des réseaux, des réservoirs, des captages, des stations d'épuration.
- **Réaliser un nouveau zonage** communautaire des assainissements collectifs et individuels.
- **Réaliser un schéma prévisionnel des investissements** autour des orientations et des priorités en conjuguant le subtil équilibre entre l'accès essentiel à l'eau pour tous, la préservation de la ressource, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, le diagnostic fait apparaitre des points essentiels :

- **Un manque évident d'investissements,** depuis de nombreuses années, pour la rénovation de nos réseaux enterrés, et ce malgré quelques actions curatives et non préventives.
- **La nécessité d'éliminer les eaux parasites** pour un meilleur fonctionnement de nos stations d'épuration.
- **Les rendements** entre la production d'eau et sa consommation, très en deçà des normes réglementaires, dus à de nombreux secteurs nécessitant la recherche et la réparation immédiate des fuites.
- **Une disparité géographique de la maitrise et du coût de l'eau**.
- Des **pénuries** d'eau régulières, en fin d'été, dans certaines communes.
- Des **zones naturelles menacées**, alors qu'elles fournissent l'eau de plusieurs communes.

Ce schéma global est attendu pour le printemps 2021. **Un programme de travaux en découlera**, qui devra respecter les normes sanitaires et environnementales, afin d'engager des projets en relation étroite avec les communes.

Les onze communes du Carladès peuvent compter sur nous pour les accompagner dans leurs projets, en recherchant les **solutions innovantes** et en maitrisant les coûts.

L'eau est notre **bien commun**, la ressource n'est pas inépuisable, nous devons tous ensemble la protéger.

Antoine GRICHOIS
Vice-Président chargé de l'Eau, de l'Assainissement et des Réseaux
Maire de Badailhac

Avec le soutien technique de :
Roxane GUYOT et Jenny CARO

infos+

PERFORMANCE DES RÉSEAUX ET RECHERCHE DE FUITES

La Loi impose aux collectivités un minima concernant les performances des réseaux. Le nombre de mètres-cubes sortant des châteaux d'eau est en effet mesuré et comparé au nombre de mètres-cubes facturés aux abonnés. La performance des réseaux devrait être de 66 % en moyenne dans le Carladès, s'échelonnant de 21 % à 71 % suivant les communes. Elle était de 43 % en 2019.

Afin de résoudre en partie ce problème, la Communauté de communes, dans le cadre de son Schéma Directeur, a lancé une campagne de recherches et de réparations de fuites. En 3 mois, ce sont déjà 24 fuites qui ont été réparées, permetant d'économiser **750 m³/jour**, pour un coût de **30 900 € HT**.

SÉCHERESSE ET RESSOURCE EN EAU

La sécheresse rencontrée cet été a eu des impacts sur la ressource en eau de certaines communes du Carladès. Pendant deux semaines, courant septembre, **270 m³** ont dû être transportés par camion-citerne alimentaire pour permettre à tous les abonnés du territoire de bénéficier d'eau potable en quantité suffisante. Le coût du transport pour la communauté est de plus de **2 000 €**.

Les travaux sur les canalisations mis en œuvre par la collectivité, au cours du dernier semestre 2020 et du premier semestre 2021, devraient permettre de sécuriser l'alimentation en eau des 11 communes du territoire pour l'été prochain.

La révision du zonage d'assainissement collectif du Carladès est en cours

Lors de l'élaboration du schéma intercommunal d'assainissement du territoire Cère et Goul en Carladès, il est ressorti du diagnostic, qu'une révision du zonage d'assainissement s'avérait indispensable.

En effet, six communes du territoire ont une cartographie qui délimite les zones d'assainissements collectifs et les zones d'assainissements individuels : Polminhac, Raulhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac et Vic sur Cère.

Mais ces zonages sont, pour la plupart, anciens, peu réalistes sur les extensions de zones d'assainissement collectif à créer et ne correspondent pas au Plan Local d'urbanisme intercommunautaire, approuvé en février 2020.

De plus, la situation des stations d'épuration de notre territoire est préoccupante. Bien que toutes les stations du territoire fonctionnent en sous-charge organique avec un manque d'apport d'eaux usées pour un fonctionnement optimal, elles ne sont actuellement pas en capacité de recevoir plus d'effluents. En effet, elles sont saturées par un apport trop important d'eaux claires parasites :

- **des Eaux Claires Parasites Permanentes** qui correspondent à des infiltrations d'eau dans le réseau d'eaux usées dues à des fissures, des problèmes d'étanchéité, des fontaines, des sources.
- **et des Eaux Claires Parasites Météoriques** qui correspondent aux eaux de pluie captées dans le réseau d'assainissement, issues de gouttières ou de grilles.

Ces eaux ne devraient pas se retrouver dans des proportions aussi importantes dans les stations d'épuration du territoire, ce qui peut entrainer leur disfonctionnement et dégrader le milieu naturel. C'est pourquoi, leur réduction est un préalable à toute extension de réseau.

Un nouveau zonage avant de nouvelles extensions

Dans le cadre de la révision du zonage, la faisabilité technique et financière de raccordements des habitations existantes ou projetées au réseau collectif d'assainissement sera examinée. Les éléments pris en compte sont :

- la configuration actuelle des réseaux d'eaux usées,
- la capacité des réseaux à accepter de nouvelles charges polluantes,
- le règlement d'urbanisme qui définit les modes d'assainissement des différentes zones,
- l'état de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif existants,
- le comparatif des coûts entre une extension de réseau et la mise en place d'assainissement autonome.

Des réunions de travail seront organisées dans chaque commune concernée courant janvier 2021, pour travailler sur ce zonage. Un mémoire justificatif et des plans seront élaborés et soumis à enquête publique dans le courant de l'année 2021.

GEMAPI

Au cours de l'année 2020, le service en charge de la GEMAPI du bassin Cère Amont a expertisé 200 km de cours d'eau sur les 1 300 km que compte le bassin afin de dresser un état des lieux des milieux aquatiques de ce territoire. Le diagnostic va se poursuivre en 2021 et devrait donner lieu au printemps à des concertations avec les élus et les habitants du territoire.

Le service GEMAPI reste disponible au quotidien pour des missions d'expertises : analyse des pratiques, conseil, sensibilisation, accompagnement dans les démarches administratives et règlementaires…

La Communauté est également concernée par la GEMAPI Bassin de la Truyère qui représente 3 000 km de cours d'eau sur 3 départements et 2 régions. Des études sont actuellement en cours pour organiser une gestion cohérente à l'échelle de ce bassin.

Diagnostic en cours du milieu aquatique de la Cère.

Communauté de communes Cère et Goul en Carladès

04 71 47 89 00

www.carlades.com

https://www.facebook.com/CarladesCommunaute/

Directeur de publication : Dominique Bru

Rédaction : Communauté de communes du Carladès

Photos : Communauté de communes du Carladès, Office de tourisme du Carladès, CABA

Conception graphique et imprimeur : I.2.S. Imprimerie Aurillac

Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé

2490 exemplaires